

UFOLEP

2017



TROPHÉE 24

Poursuite sur terre

Kart Cross

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TROPHÉE 24

ARTICLE 1 : Présentation

Le Trophée 24 se déroulera sur 5 courses dans le département 24 (Dordogne), sur les circuits de Minzac et Sarlat.
TOUTES LES MANCHES COMPTERONT pour la qualification du trophée 24 et du National.

Calendrier et coordonnées des clubs organisateurs :

- 13 et 14 Mai
- 10 et 11 Juin

- 27 et 28 Mai
- 24 et 25 Juin
- 8 Juillet - nocturne

Lieu : **SARLAT**

Mr Mispoulet Bernard
122 Rue Adrien Thomas
Roc Laumier
24200 SARLAT
Tel : 06 85 41 03 24
b.mispou@orange.fr

Lieu : **MINZAC**

Mr Feuillerat Patrick
21 rue de Branlac
33170 GRADIGNAN
Tel : 05 56 89 54 00 / 06 63 19 44 02
patrick.feuilleurat@sfr.fr

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE SANS RÈGLEMENT

CHÈQUE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU CLUB ORGANISATEUR

ARTICLE 2 : Responsables

- Tous les membres de la CTD 24
- Tous les officiels désignés par cette CTD pour chaque épreuve
- Le jury lors des épreuves
- L'organisateur du jour
- Tout membre de la CNS présent
- Le représentant pilote de chaque catégorie

Le représentant pilote de chaque catégorie sera le 1^{er} de la saison passée, à défaut le second.
TOUTE DÉCISION IMPORTANTE SERA PRISE APRÈS RÉUNION DU JURY.

COORDONNÉES ET ROLES DES OFFICIELS de la CTD 24

FEUILLERAT Patrick Responsable CTD et des directeurs de courses	21 Rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	05 56 89 54 00 06 63 19 44 02	patrick.feullerat@sfr.fr
MISPOULET Bernard Responsable Trophée et Technique	122 Rue Adrien Thomas Roc Laumier 24200 SARLAT	06 85 41 03 24	b.mispou@orange.fr
FEUILLERAT Martine Secrétaire, suivi des classements	21 Rue de Branlac 33170 GRADIGNAN	05 56 89 54 00 06 63 19 44 02	patrick.feullerat@sfr.fr
VERDIER Joël Directeur de course	15 Puyrenard 33910 SAVIGNAC de L'ISLE	05 57 74 26 30 06 07 51 10 72	joel.verdier@sfr.fr
FEUILLERAT Cynthia Pointage	19 Boulevard Pey Arnaud 33610 CANEJAN	06 17 87 03 37	cs.feullerat@sfr.fr
FREYNE Jean-Louis Directeur de Course	10 Route de Sainte Hélène 33480 BRACH	06 40 11 91 80	jean-louis.freyne@orange.fr

ARTICLE 3 : Véhicules et concurrents admis

Seront admis à participer à une épreuve du trophée, les concurrents et les véhicules qui seront conformes aux règlements technique et administratif du National UFOLEP 2017 et **équipés obligatoirement de transpondeurs.**

Transpondeur Chronolec à commander à votre Président de club ou directement sur cette page internet :

<http://itschrono.com/boutique/fr/transpondeurs/12-transpondeur-ls-fil.html> (Transpondeur LS Fil 12V).

En cours de saison des contrôles pourront être effectués sur les véhicules afin de vérifier leur conformité d'origine.

Tout véhicule contrôlé non conforme en trophée et/ou championnat National sera disqualifié et le pilote perdra le bénéfice de ses points antérieurs acquis dans les trophées où il est inscrit (application du règlement National).

Seront autorisés à participer les jeunes de 16 à 18 ans sous réserve qu'ils soient titulaires du CAA (certificat d'Aptitude Automobile).

La CTD 24 se réserve le droit de refuser ou d'exclure d'une manifestation ou du trophée toute personne pouvant porter préjudice à la bonne marche des manifestations.

SURCLASSEMENT : un pilote a le droit de se surclasser en catégorie supérieure, mais ce sera **pour tout le reste de la saison** et ce conformément au règlement national.

ARTICLE 4 : Inscription départementale

TOUS les pilotes des départements 24, 33, 40, 47, 64 (pour les autres départements uniquement ceux qui feront au moins une course du trophée 24) devront s'acquitter d'un droit d'inscription départemental d'un montant de 10€ qui sera à adresser à : Me Feuillerat Martine, 21 Rue de Branlac, 33170 Gradignan, à l'aide du bulletin d'inscription que vous trouverez à la fin de ce règlement.

Du fait de cette inscription, un bonus de 20 points sera acquis pour le trophée 24.

Ce droit d'inscription départemental devra être acquitté par TOUS les pilotes y compris ceux qui ne feront que les amicales sur Sarlat ou Minzac.

Avant tout engagement à une manifestation, le pilote devra envoyer cette inscription départementale de 10€ afin d'avoir un numéro pour son véhicule (les 10 premiers numéros correspondant au classement de l'année précédente). Le pilote recevra en retour sa confirmation d'inscription au trophée et son numéro de course, accompagné d'un **NUMÉRO D'ORDRE D'INSCRIPTION AU TROPHÉE 24** qui sera à **REPORTER IMPERATIVEMENT SUR LE BULLETIN D'ENGAGEMENT À LA COURSE** de trophée.
SI CE NUMERO NE FIGURE PAS sur les bulletins d'engagement reçu par l'organisateur, **l'ENGAGEMENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE !**

**AUCUN NUMÉRO NE SERA DONNÉ PAR
TÉLÉPHONE**

TOUT PILOTE QUI S'INSCRIRA SUR UN AUTRE TROPHÉE DEVRA CHOISIR LORS DE SON INSCRIPTION SON TROPHÉE DE QUALIFICATION POUR LE NATIONAL.

ARTICLE 5 : Règlement technique

Conforme au règlement national 2017

ARTICLE 6 : Engagement courses

Pour participer à une course du trophée, il faut impérativement être inscrit dans le trophée (droit d'inscription départemental 24 de 10€)

A chaque course, un droit d'aide à la sécurité d'un montant de 32€ sera perçu par l'organisateur + 3€ supplémentaires qui seront perçus pour l'achat de matériel pour le trophée (informatique, radios, drapeaux, alcootest, sonomètre, etc...) soit un total de 35€.

Les inscriptions accompagnées obligatoirement du règlement devront parvenir à l'organisateur avec une **ENVELOPPE TIMBRÉE à votre nom et adresse** pour le retour de la confirmation d'engagement (Bulletin d'inscription à la course que vous trouverez à la fin de ce règlement, à imprimer).

Si plusieurs engagements portent la même date de cachet de la poste, ils seront inscrits dans l'ordre du classement provisoire du trophée (tirage au sort pour la 1ere course).

**AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE SANS LE
CHEQUE ET SERA SYSTÉMATIQUEMENT RETOURNÉ.**

**Tout pilote n'ayant pas envoyé son engagement dans
les 8 jours partira en fond de grille**

Le pilote qui se désiste moins de 8 jours avant la manifestation ne pourra prétendre à aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical ou preuve d'un cas de force majeure.

Ayez néanmoins la correction d'appeler si vous ne pouvez pas participer à la manifestation.

Aucun engagement ne sera pris le samedi matin de la course.

- SI LA COURSE EST ANNULÉE EN TOTALITÉ pour cause d'intempéries le jour même, l'organisateur gardera la somme de 18€ sur le montant de l'aide à la sécurité payée par le pilote pour régler les frais de docteur, ambulance, assurance.

La différence (14 + 3€ d'aide au matériel) sera remboursée par chèque au président du club qui aura la charge de la redonner à ses pilotes. Les lots de la remise des prix ne seront pas distribués.

- S'IL A PU ÊTRE FAIT: les chronos et/ou 1 ou 2 manches, des points seront attribués sur ce qui a pu être fait et sur les chronos. L'organisateur gardera alors la totalité des engagements et la remise des prix sera effectuée.

La CTD 24 et l'organisateur pourront aussi aménager la journée afin de ne pas être obligé d'annuler la journée complète.

ARTICLE 7 : Vérifications Techniques, administratives, essais libres et chronométrés

Des « pré-contrôles » techniques seront effectués en début de saison dans les clubs ou sur les « portes ouvertes » afin de gagner du temps sur les contrôles techniques des manifestations ; 15 points pour le trophée 24 seront attribués aux pilotes qui auront fait l'effort de faire pré-contrôler leur véhicule.

Occasionnellement, ces contrôles pourront aussi s'effectuer au domicile du pilote et/ou du contrôleur technique.

Les Contrôleurs Techniques devront IMPÉRATIVEMENT envoyer à Martine Feuillerat la liste des véhicules pré-contrôlés.

Sur les manifestations :

Les vérifications administratives et techniques seront effectuées par les responsables du trophée et les officiels le samedi de 9h à 12h. C'est le pilote lui-même qui doit effectuer ses contrôles administratifs et techniques.

Il devra présenter au contrôle administratif :

- la LICENCE SIGNÉE AVEC LA PHOTO
- le permis de conduire
- le passeport de son véhicule (avec sa fiche pilote)

Si le pilote est en **RETRAIT DE PERMIS IL NE POURRA PAS ROULER n'étant PAS COUVERT par sa licence.** De ce fait, le pilote devra présenter son permis à CHAQUE COURSE.

Il devra se présenter au contrôle technique en tenue de course.

Il n'est pas utile de présenter sa licence au contrôle technique.

AUCUN CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE NE SERA EFFECTUÉ LE SAMEDI APRÈS MIDI.

Exceptionnellement le pilote ne pouvant pas être présent le samedi matin devra prévoir de faire amener son véhicule et de le faire passer aux contrôles (penser à donner licence et passeport) par une tierce personne licenciée. **Le pilote devra venir présenter son permis de conduire à la tour de pointage à son arrivée. S'il n'arrive pas à temps pour les chronos, il partira fond de grille.**

ESSAIS LIBRES ET CHRONOS :

Les essais libres et chronos auront lieu **UNIQUEMENT** le samedi après midi de 13h30 à 16h par catégorie.

LE PILOTE DOIT S'Y PRÉSENTER IMPÉRATIVEMENT AUX HEURES DÉFINIES (voir annexes)

Pendant les essais chronométrés, seul le meilleur temps sera pris en compte. En cas de panne, l'application du règlement sportif national entrera en vigueur : le pilote pourra refaire ses chronos uniquement s'il n'est pas passé sous le drapeau « bleu – blanc – rouge ».

En cas d'impossibilité de faire des chronos :

- pour la première course un tirage au sort aura lieu
- Pour les autres épreuves le départ se fera en fonction du classement provisoire et tirage au sort en fond de grille pour les non classés.

AUCUN CHRONO NE SERA FAIT EN DEHORS DES HEURES DÉFINIES

ARTICLE 8 : Manches

Les 1^{ères} manches auront lieu le samedi après midi après les essais chronos, donc vers 16h / 16h30. Si ces 1^{ères} manches ne peuvent pas toutes être terminées le samedi, elles le seront le dimanche matin.

Les 2^{èmes} manches auront lieu le dimanche matin.

Les consolantes le dimanche après midi à partir de 14h et les finales en suivant.

Si le temps le permet possibilité de faire 3 manches + 1 finale.

ARTICLE 9 : Parc fermé

S'il est décidé de faire un parc fermé, tout pilote sera obligé de s'y soumettre pour vérification après les finales. Ce parc fermé sera STRICTEMENT INTERDIT à toute personne sauf aux officiels et au pilote concerné et son mécano.

ARTICLE 10 : Épreuve

Le nombre de concurrents est limité à 180 pilotes par épreuve. Si besoin un pourcentage poursuite / kart sera retenu par rapport aux inscrits au trophée.

Le nombre de pilotes par manche est limité à :

- 25 pour les 602

- 18 pour les 500 et OPEN

- 15 pour les AUTOS et MONOS

Le déroulement des manches se fait selon le règlement national.

Nombre de tours : 5 minimum

Les pilotes doivent de présenter en pré-grille dans l'ordre de passage annoncé pour gagner du temps.

ARTICLE 11 : Réclamations et amendes

- Pour toute **réclamation de fait de course** le pilote devra se faire accompagner du représentant pilote, muni d'une **réclamation écrite individuelle** et **d'un chèque de 85€ à l'ordre de l'Ufolep**, et ce **DANS LE QUART D'HEURE QUI SUIT LA FIN DE SA MANCHE.**

- Pour toute **réclamation technique le montant du chèque s'élève alors à 150€.** Dans le cas ou aucune anomalie ne pourrait être décelée sur le véhicule concerné, le pilote ayant porté réclamation supportera seul les frais engendrés. Dans le cas ou le contrôle se révélerait positif c'est le propriétaire du véhicule concerné qui supportera les frais engendrés. (voir règlement sportif)

- En cas de **licence manquante ou incomplète**, et de **toute autre pièce obligatoire demandée au CONTRÔLE ADMINISTRATIF**, le pilote est passible **d'une AMENDE de 31€ par pièce manquante** (règlement financier Ufolep).

ARTICLE 12 : Parc Pilote

Une surface comprise entre 50m² et 70m² sera attribuée par pilote.

En cas de vitesse excessive dans le parc, le directeur de course prendra les sanctions nécessaires. Obligation du port du casque pour se rendre en pré-grille mais pas pour un déplacement dans le parc en vue de réparation ou autre.

Pour les présentations pilotes, seules 2 personnes par véhicules seront autorisées, aucun enfant autour des véhicules (barres anti encastrement...).

ARTICLE 13 : Classement

A la journée : Les pilotes feront 3 (ou 4) manches de 5 tours minimum. On obtiendra le classement de la course en additionnant les points de chaque pilote dans les 3 manches. En cas d'égalité de points ils seront départagés :

- A l'issue de 2 (ou 3) premières manches, par les chronos.
- A l'issue de la manifestation, par le résultat de la finale. (Règlement sportif national)

Attribution des points de la journée :

Premier : 1 point

Deuxième : 2 points

Troisième : 3 points

Etc....

Non partant : 1 point de plus que le nombre de partants de la manche.

Classement au Trophée : Après une journée de course, il faut attribuer à chaque pilote ses points en fonction de la place qu'il occupait dans chacune des manches.

Barème de points spécifique au trophée 24 Poursuite sur terre / Kart cross :

Inscription régionale Aquitaine : 20 Points

Passage au pré-contrôle technique de la saison : 15 Points

Passage au contrôle technique de la course : 20 Points

En manche :

1 ^{er}	20 Points	10 ^{ème}	7 Points
2 ^{ème}	17 Points	11 ^{ème}	6 Points
3 ^{ème}	15 Points	12 ^{ème}	5 Points
4 ^{ème}	13 Points	13 ^{ème}	4 Points
5 ^{ème}	12 Points	14 ^{ème}	3 Points
6 ^{ème}	11 Points	15 ^{ème}	2 Points
7 ^{ème}	10 Points	16 ^{ème} et +	1 Point
8 ^{ème}	9 Points		
9 ^{ème}	8 Points		
		Non partant :	0 Point

ARTICLE 14 : Remise des prix

A la fin de la journée, l'organisateur se doit de récompenser au minimum le tiers des engagés par catégorie à l'aide de coupes, produits régionaux...

La remise des prix du trophée : elle aura lieu en fin de saison, les pilotes récompensés seront avertis individuellement. Tout pilote absent NON EXCUSÉ ne sera pas récompensé.

ARTICLE 15 : Classement sur internet

Tous les résultats du trophée 24 seront sur le site du Sport Auto Minzac :

<http://sport-auto-minzac.eklablog.com/>

ARTICLE 16 : Championnat national

Les meilleurs de chaque trophée seront sélectionnés au prorata du nombre d'engagés par série et par trophée pour aller disputer le championnat national organisé :

⇒ Pour le kart dans le département 24 à Sarlat les 05 et 06 août 2017

⇒ Pour les autos et monos dans le département 58 à Brassy les 19 et 20 août 2017

Le nombre de sélectionnés pour les nationaux en kart est de 212 et en poursuite sur terre de 195.

Si les pilotes sélectionnés ne désirent pas y aller, les suivants du classement seront contactés. Le quota de sélectionnés sera connu fin juin.

Par décision de la Commission Nationale Auto, les pilotes de la région organisatrice sont repêchables dans la dernière semaine en cas de désistement, et ceux du département organisateur à partir du vendredi qui précède la manifestation.

Rappel de quelques règles de civisme lors des compétitions :

A partir de quelques expériences fâcheuses vécues lors des dernières saisons, la CTD 24 et les responsables des circuits tiennent à rappeler que :

- Les pilotes et accompagnateurs ne doivent s'installer dans le parc qu'à partir de l'ouverture officielle car les terrains ne sont mis à disposition que pour la durée des manifestations. Ils doivent limiter la surface de leur installation afin que chacun puisse trouver place et sont priés de ne pas déplacer les barrières et autres marquages installés par l'organisateur.

- **LORS DES SOIRÉES** (vendredi soir, samedi soir, dimanche soir), **AUCUNE SONO ou « CHANTEUR » NE SERA TOLERÉ APRÈS MINUIT** sous peine **d'INTERDICTION de COURSES** futures afin de préserver le repos de l'ensemble des personnes présentes sur le parc (organisateur et autres participants). La convivialité qui accompagne la compétition sportive en Ufolep doit **RESPECTER AUTRUI**.

A l'exception de toute animation qui pourrait être prévue par l'organisateur lui-même.

- Lors des épreuves : les accompagnateurs désirant photographier ou filmer sont invités à respecter les règles de sécurité et en particulier à ne pas pénétrer dans les zones interdites au public (sauf autorisation du directeur de course).

Pour le bon déroulement du trophée, si quelque chose vous « chagrine », il serait souhaitable de venir en parler aux responsables. Il ne faut pas rompre le dialogue mais l'instaurer.

A VOTRE ÉCOUTE

Les responsables du Trophée.

Horaires des contrôles administratif et technique pour TOUS :

A partir de 9h le samedi

Horaires des essais libres et chronos :

<u>Courses</u>	<u>Catégories</u>	<u>Libres / Chronos (heure de début)</u>	<u>Libres / Chronos (heure de fin)</u>
Sarlat	602 / 652	13h	13h20
13 et 14 Mai	T 1200 / 1400	13h25	13h55
	T 1700 / 2000	14h	14h35
	500 / Open	14h40	15h20
	Mono / Proto	15h25	16h
Minzac	T 1200 / 1400	13h	13h30
27 et 28 Mai	T 1700 / 2000	13h35	14h10
	500 / Open	14h15	14h55
	Mono / Proto	15h	15h35
	602 / 652	15h40	16h
Sarlat	T 1700 / 2000	13h	13h35
10 et 11 Juin	500 / Open	13h40	14h20
	Mono / Proto	14h25	15h
	602 / 652	15h05	15h25
	T 1200 / 1400	15h30	16h
Minzac	500 / Open	13h	13h40
24 et 25 Juin	Mono / Proto	13h45	14h20
	602 / 652	14h25	14h45
	T 1200 / 1400	14h50	15h20
	T 1700 / 2000	15h25	16h
Minzac	Mono / Proto	13h	13h35
Nocturne 8 Juillet	602 / 652	13h40	14h
	T 1200 / 1400	14h05	14h35
	T 1700 / 2000	14h40	15h15
	500 / Open	15h20	16h

DROIT D'INSCRIPTION DÉPARTEMENTAL 2017**Joindre une enveloppe timbrée à vos nom et adresse**

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

Tel fixe.....Portable.....

Date de naissance.....

Cocher la case si vous êtes CAA :

Mail.....

Club.....N° de licence.....

N° de course actuel.....N° de course souhaité.....

N° de Transpondeur.....

Dans le cas d'une inscription dans un second trophée, choix de mon trophée de qualification pour le national.....**Entourez votre Catégorie :**

Kart	Tourisme	Proto	Mono
602	T 1200	P1	Mono
652	T 1400	P2	
500	T 1700	P3	
OPEN	T 2000		

Droit d'inscription départemental de **10 €** à l'ordre de « Ufolep 24 », y compris si je ne participe qu'à des courses amicales dans le département 24. Cette inscription me donne le droit de participer à 1 ou plusieurs épreuves du Trophée 24.

Inscription à envoyer avec le/ les chèques à Martine Feuillerat, 21 Rue de Branlac, 33170 GRADIGNAN

En m'inscrivant à ce trophée je m'engage à respecter ce présent règlement et à accepter toute sanction qui pourra être prise en cas de contrôle positif d'alcoolémie (à savoir : exclusion de la manche ou de la journée), de même qu'en cas de violences physiques ou verbales envers les officiels.

Fait à.....le.....

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION A UNE ÉPREUVE DU TROPHÉE

A renvoyer obligatoirement avec le chèque, de préférence 60 jours minimum avant l'épreuve

Joindre une enveloppe timbrée a vos nom et adresse pour la confirmation

NOM.....PRÉNOM.....
 ADRESSE.....
 CODE POSTAL.....VILLE.....
 Tel fixe.....Portable.....
 Date de naissance.....
 Mail.....
 Club.....N° de licence.....
 N° de course.....N° de Transpondeur.....

N° d'ordre d'inscription au trophée OBLIGATOIRE.....**Entourez votre Catégorie :**

Kart	Tourisme	Proto	Mono
602	T 1200	P1	Mono
652	T 1400	P2	
500	T 1700	P3	
OPEN	T 2000		

Madame, Monsieur, Mademoiselle.....demande à s'engager à l'épreuve Ufolep de qui se déroulera le..... et reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter ainsi qu'à se conformer aux directives des organisateurs et officiels.

Je verse à cet effet les droits d'engagement (participation aux frais de sécurité + achat de matériel) s'élevant à 35€. Ci-joint, le chèque bancaire n°..... à l'ordre du club organisateur.

TOUTE INSCRIPTION SANS CHÈQUE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE ET SERA RETOURNÉE

POUR TOUT ENGAGEMENT REÇU LA DERNIÈRE SEMAINE, LE PILOTE PARTIRA FOND DE GRILLE.

Fait à Le.....

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

Me, Mr.....

Nous accusons réception de votre demande d'inscription datée du..... et nous vous attribuons le numéro.....

Droit d'inscription de 35€ : Payé Dû

Catégorie.....

Essai libres / Chronos le samedi après midi ainsi que les 1^{ère} manches

Cachet de l'organisateur

Fait à.....Le.....